

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,
Le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN,
DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI,
LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, SAILLANT, ALLANIC, POUSSET, PRUKOP,
SIMON, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS.

Date de convocation

23 juin 2016

Date du
Conseil Municipal

29 JUIN 2016

A l'exception de : Madame FRAUX.
Madame BOUYER a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Madame LEVESQUE.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Madame CARNAC.
Monsieur TRICHET a donné pouvoir à Monsieur DUBOIS.
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur
POUSSET est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 25

Votants ----- 32

33/ 15^{ème} EDITION DES INTERNATIONAUX DE FRANCE DE MATCH-RACING - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA COURSE CROISIERE (APCC) - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

EXPOSE :

L'Association pour la Promotion de la Course Croisière (APCC) organise la
15^{ème} édition des Internationaux de France de match-racing qui se dérouleront du
3 au 6 août 2016.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,

Par délibération n°15.12.24 en date du 16 décembre 2015, la Ville a attribué une
subvention exceptionnelle de 2 000 € pour l'organisation des Internationaux de
France de match-racing et prend également en charge l'installation de tentes
« Ville », la fourniture de différents matériels et les branchements électriques.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat
entre l'association APCC et la Ville de Pornichet pour l'organisation des
Internationaux de France de match-racing.

1^{ère} adjointe
au Maire

DELIBERATION :

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒Vu la délibération n°15.12.24 du Conseil Municipal en date du 16 décembre
2015,
⇒Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,

⇒ Vu l'avis de la Commission politique éducative - jeunesse - sports en date du 22 juin 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'association APCC et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GUGLIELMI, à signer la convention et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,



Frédérique Martin
ère adjointe au Maire